

VIDE GRENIER JPR PETANQUE RUMILLIENNE DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021



Parking du boulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumilly

	Bulletin d'inscription	Joindre obligatoirement :
Adresse:	Prénom :	□ Photocopie de la pièce d'identité
Téléphone :	Mail :	□ Le règlement par chèque ou espèce
Pièce d'identit	é :N° le//. l + 12€ par tranche supplémentaire	□ Le règlement intérieur signé
Longueur du s règlement par Envoi du bulle	tand souhaitée (par multiple de 4) :	A l'ordre de la JPR
(Article I.310-2	onneur ne pas être commerçant, ne vendre que des objets per du code pénal), de non-participation à 2 autres manifestation ée civile (Article R321-9 du code pénal).	_
	IDE GRENIER JPR PETANQUE RUMILLIENI DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumi	Joindre
V	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021	
V Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil	Joindre
Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom : Commune :	Joindre obligatoirement :
Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom: Commune: Mail:	Joindre obligatoirement : Photocopie de la pièce d'identité Le règlement par
Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom: Commune:	Joindre obligatoirement : □ Photocopie de la pièce d'identité □ Le règlement par chèque ou espèce
Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 oulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom: Commune:	Joindre obligatoirement : Photocopie de la pièce d'identité Le règlement par chèque ou espèce Le règlement
Parking du bo	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 pulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom : Commune : Mail : é :N°	Joindre obligatoirement : □ Photocopie de la pièce d'identité □ Le règlement par chèque ou espèce □ Le règlement intérieur signé
Parking du bo Nom :	DIMANCHE 26 SEPTEMBRE 2021 oulodrome Robert RAMEL - 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumil Bulletin d'inscription Prénom : Commune : Mail : é :N°	Joindre obligatoirement : □ Photocopie de la pièce d'identité □ Le règlement par chèque ou espèce □ Le règlement intérieur signé ontant de : €A l'ordre de la JPR

Date et signature :

cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal).



Règlement intérieur Vide grenier JPR du 26 septembre 2021





- Article 1 : La manifestation dénommée « Vide greniers » organisée par la JPR de Rumilly sur le Parking du boulodrome Robert RAMEL
 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumilly, entre 09h00 & 18h.
- Article 2 : Le Vide grenier est ouvert aux particuliers. Les participants devront retourner le bulletin d'inscription ainsi que le règlement à l'adresse indiquée : boulodrome Robert RAMEL 14 Rue du Mont Blanc, 74150 Rumilly correspondant à la réservation.
- Article 3 : Les originaux des pièces d'identités devront obligatoirement être présentés le jour de la manifestation.
- Article 4: Les tarifs pour les emplacements sont fixés à : (1 emplacement = 4 mètres = 12€)
- Article 5 : La validation des réservations se fera uniquement à réception du règlement
- Article 6 : Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand. Toute concession de droit d'occupation est strictement interdite et pourra entraîner l'exclusion du marchand.
- Article 7: Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.
- Article 8 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ainsi que les mauvaises conditions météorologiques (vent, pluie, grêle, neige, froid, etc...) ne donneront droit à aucun remboursement du droit de place.
- Article 9: Les emplacements disponibles seront affectés le jour même, en fonction des disponibilités, par ordre d'arrivée.
- Article 10 : L'entrée du vide greniers/brocante est interdite avant 06h30. L'installation des stands devra se faire de 06h30 à 08h30. Tout emplacement réservé et non occupé à 08h30 sera considéré comme libre.
- Article 11 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Une vérification de l'état de votre emplacement (encombrants retirés, déchets mis dans les poubelles, etc...) sera effectuée
- o **Article 12**: Les participants seront inscrits sur un registre de police rempli par les organisateurs. Le dit registre sera transmis à la Préfecture de Haute-Savoie dès la fin de la manifestation.
- Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.
- Article 14 : La vente d'armes de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires et de boissons est interdite, sauf autorisation donnée par l'organisateur.
- Article 15 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours. Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.
- Article 16: Les organisateurs se dégagent de toutes responsabilités en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.
- Article 18: Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.
- Article 19 : En raison des conditions sanitaires COVID19 le port du masque sera obligatoire pour les visiteurs et les exposants ainsi que du gel et/ou lingettes désinfectante pour les exposants obligatoire. Nous demandons que les gestes barrières soient appliqués et les stands seront espacé pour répondre au obligations sanitaires COVID. Ces règles seront adaptées et mise à jour suivant les dispositions gouvernementales en place le jour de l'évènement.

Je soussigné....., déclare accepter le règlement intérieur du vide grenier de la JPR du 26/09/2021.

Date et signature :

(Précédé de la mention lu et approuvée)